

*scientifiques* de leur établissement. Je le sais, on va sourire, mais je ne craindrai pas de dire pourquoi : c'est parce que, en France, l'assurance n'est pas entrée dans nos mœurs journalières et que ce procédé de solidarité est dans l'enfance, objet de railleries. La preuve ? La preuve, c'est que, lorsque le *Times* du 11 mars 1911 annonce la création d'assurances contre la pluie, on sourit en disant que la chose ressortit à un véritable jeu de hasard<sup>1</sup> ; la preuve encore, c'est qu'en entendant parler d'une assurance américaine contre le mauvais temps, la Société astronomique de France se gausse, bien entendu<sup>2</sup>. Toute cette ironie est-elle féconde ? correspond-elle à une compréhension exacte des choses ?

Mais alors, en vérité, dites-moi donc ce qu'il faut penser de l'incident suivant : une importante société française de sports engage des dépenses et prévoit des recettes ; la pluie compromet ses recettes et ne lui laisse que ses frais ; *aucune compagnie française* ne veut l'assurer contre la pluie, ce que fait immédiatement la compagnie anglaise à laquelle elle s'adresse. Me direz-vous que la Compagnie anglaise le fait par pur snobisme ? pensez-vous qu'elle livre son argent à un jeu de hasard ? Et n'est-ce pas là un organisme précieux et capable de rendre des services ?

Le champ est vaste : toute opération faite en plein air, ou qui peut dépendre des éléments, devrait avoir ainsi recours à un organisme climatologique, bien et largement conçu, sports, expositions, travaux, etc...

Ne serait-il pas capital, pour le patrimoine commun, de pouvoir réaliser des assurances mutuelles contre la grêle ? dont les dégâts annuels se chiffrent en moyenne par 100, 150... millions. J'ai démontré ailleurs que la chose était réalisable, pratique : pourquoi l'esprit routinier empêche-t-il de se rallier à un tel projet ? Car, hélas ! pour réaliser une œuvre aussi importante, il ne suffit pas que l'homme de science élabore et calcule dans son cabinet, apporte une solution vraie et rigoureuse : il faut qu'il ait l'opinion publique avec lui. Or, ici, se soulève une difficulté qui tient au manque d'instruction, et encore plus au défaut de jugement ou de sens critique : le calculateur ne peut mettre son dossier à la disposition du public, pour risquer de le voir exploité par des gens inhabiles ou sans

1. « L'assurance contre la pluie », *Ciel et Terre*, 1911, p. 203.

2. *Bull. de la Soc. Astr. de Fr.*, 1923, p. 476.